

### La mutation de logement : faites votre demande !

En tant que locataire de Hauts-de-Seine Habitat vous pouvez solliciter l'attribution d'un autre logement plus adapté à votre situation. Dans ce cas, faites connaître votre intention à votre Direction de proximité qui vous indiquera la procédure à suivre.

Pour y prétendre, vous devez créer une nouvelle demande de logement social et respecter les conditions d'attribution (plafonds de ressources, composition familiale) et être à jour de votre loyer.

Pour créer votre demande, deux options s'offrent à vous :

- Rendez-vous sur le site dédié pour effectuer votre demande en ligne : [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) (Un numéro unique régional vous sera attribué.)
- Complétez le formulaire CERFA, disponible en direction de proximité, au siège à Levallois, en mairie ou tout simplement sur Internet. Il doit être retourné par courrier, accompagné d'une copie de votre pièce d'identité, à l'adresse : 45 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois-Perret. Vous pouvez également le déposer à votre Direction de proximité.



## L'échange de logements : respectez les conditions !

**L'échange de droit** : l'article 9 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 fixe les conditions de l'échange de droit comme suit :

- Les logements doivent appartenir au même propriétaire.
- Les logements doivent être situés dans le même ensemble immobilier.
- Une des deux familles doit comporter au moins 3 enfants.
- Il doit y avoir un accroissement de la surface du logement occupé par la famille la plus nombreuse.

**Attention** : si toutes les conditions sont réunies, l'échange est de droit.

Hauts-de-Seine Habitat ne peut pas conditionner cet échange à l'apurement de dettes antérieures. Il n'y a pas de passage en Commission d'attribution des logements. De plus, dans ce cas Hauts-de-Seine Habitat ne procède pas à un état des lieux et n'effectue pas de travaux dans les logements. Les travaux éventuels sont aux frais du locataire.

**L'échange entre deux locataires** : si les conditions de l'échange de droit précitées ne sont pas réunies, Hauts-de-Seine Habitat peut accepter d'instruire l'échange entre deux locataires. Les dossiers devront passer en Commission d'attribution. Dans tous les cas, l'échange est conditionné à l'accord du (ou des) réservataires du (des) logement(s), aux ressources, à la composition familiale... Les dossiers sont étudiés au cas par cas.



## La vente de logements aux occupants : devenez propriétaires !

Pour permettre à tous de devenir propriétaire, Hauts-de-Seine Habitat porte une politique volontariste pour favoriser l'accession sociale, en proposant des offres de logements à prix inférieurs à ceux du marché. La vente de logement a pour vocation d'abonder le budget de Hauts-de-Seine Habitat pour la construction de nouveaux logements sociaux. Chaque vente donne lieu à une reconstitution d'une offre de logement.

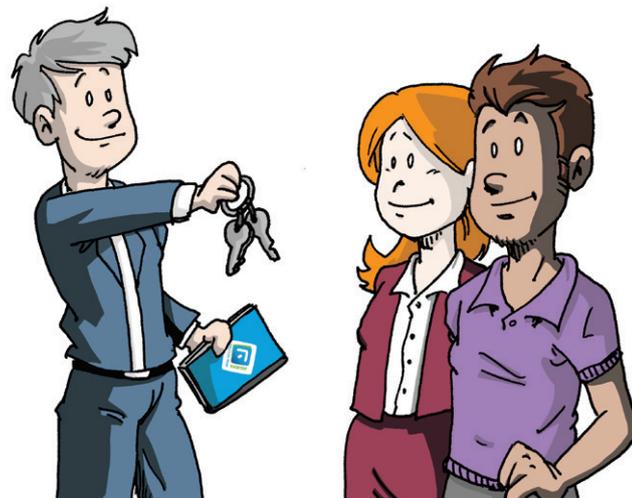
Seuls les locataires de Hauts-de-Seine Habitat peuvent se porter acquéreurs. Soit le locataire actuel occupant de l'appartement soit un locataire du parc social d'une autre commune si le logement mis en vente est vacant.

Cette procédure offre également d'importantes garanties :

- Accompagnement de Hauts-de-Seine Habitat dans les démarches.
- Frais de mise de notaire réduits (4%).
- Pas de souscription d'assurance de prêt.
- Facultés de revente et de location sous conditions.
- Rachat du logement avec décote et relogement sous conditions.

## L'accession sociale à la propriété !

Hauts-de-Seine Habitat développe également des programmes neufs d'accession sociale à la propriété, afin de répondre à l'aspiration des familles à devenir propriétaire. Tenez-vous informés en consultant régulièrement les panneaux d'affichage de votre immeuble.



## Les résidences seniors : vivez votre retraite en autonomie !

À la retraite et autonome, seul(e) ou en couple, vous souhaitez bien vivre votre retraite en toute indépendance et en toute sécurité ? Vous pouvez prétendre à un appartement dans l'une des résidences seniors gérées par Hauts-de-Seine Habitat. Il s'agit d'établissements d'accueil de personnes âgées d'au moins 58 ans et retraitées. Tout retraité autonome peut en bénéficier, quel que soit son lieu de résidence et ses ressources.

### Nos résidences autonomie

#### Hauts-de-Seine Habitat gère 12 résidences autonomie.

Ces résidences s'adressent à des personnes retraitées qui souhaitent concilier indépendance et sécurité.

**Le personnel est présent 24h/24 et intervient en cas de problème.**

Ces résidences autonomie avec jardins privatifs mettent à disposition des appartements agréables et fonctionnels avec balcons (studios ou 2 pièces) à meubler ainsi que des espaces communs confortables et chaleureux.

Les petits animaux de compagnie sont acceptés. Un large choix de services est proposé :

- Service de restauration
- Service de blanchisserie
- Chambres d'hôtes
- Système de téléassistance
- Animations physiques et culturelles (gym détente, tchi gong, marche douce, ateliers manuels, conférences, visites, sorties, anniversaires...)

Ainsi, chacun peut profiter de sa retraite en toute quiétude.

Que ce soit pour vous, pour un proche ou pour une connaissance, venez découvrir nos résidences autonomie !

Vous pouvez contacter **Mme Pascale Hurel au 01.47.57.31.77**

#### › Résidence André Chénier

Bois-Colombes - 19 rue André Chénier

#### › Résidence Le Titien

Châtenay-Malabry - 9 bis rue Francis de Pressensé

#### › Résidence Verdi

Châtenay-Malabry - 1 square Verdi

#### › Résidence Les Champs Philippe

La Garenne-Colombes - 15-17 avenue de Verdun

#### › Résidence Henri Sellier

Le Plessis-Robinson - 123 rue de Malabry

#### › Résidence Paulette Spiess

Le Plessis-Robinson - 23 de la Raye Tortue

#### › Résidence Le Hameau

Meudon - 2 rue du Hameau

#### › Résidence Le Parc

Nanterre - 58 boulevard de Pésaro

#### › Résidence Pasteur

Nanterre - 117 avenue Pablo Picasso

#### › Résidence Albert Caron

Suresnes - 24 rue Albert Caron

#### › Résidence Locarno

Suresnes - 15 rue Locarno

#### › Résidence Les Nymphéas

Villeneuve-la-Garenne - 3 rue de la Fosse aux Astres

